

Identification de l'hôpital
Grand Hôpital de Charleroi
S Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : RUZZU, PAULINE
DOMAINE DES ECUREUILS 34
B-5660 COUVIN

Avenue du Centenaire 73
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000
Numéro BCE : 0894384837
Téléphone : 071/10.80.00

RUZZU, PAULINE
DOMAINE DES ECUREUILS 34
B-5660 COUVIN

Numéro de facture : 244729168
Date de facture : 31/03/2024
Date d'envoi : 23/04/2024
Numéro de dossier : 0004654744

Date de naissance : 28/08/1992
Mutualité : 319/92082841257 (121/121)
Soins du : 12/03/2024
au : 29/03/2024

Communication:

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								

T

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						55,23		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS ET VISITES								
DE SCHOUTHEETE, JEAN-CHARLES	C	0020819360	20/03/24	101290	1	32,08	3,00	
Demandé par : DEMARTELEIRE, CHARLIE								
DEMARTELEIRE, CHARLIE	C	0020792679	12/03/24	105534	1	22,27	3,00	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						109,58	6,00	0,00
						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux								
2.1. Médicaments								
Médicaments non remboursables								
ISO-BETADINE SAVON UNIWASH 10		0020828330	22/03/24	1169556	1		0,67	
ISO-BETADINE GEL		0020819360	20/03/24	1522010	100		7,07	
ISO-BETADINE GEL		0020824233	21/03/24	1522010	100		7,07	
ISO-BETADINE GEL		0020828330	22/03/24	1522010	200		14,14	
ISO-BETADINE GEL		0020850367	29/03/24	1522010	100		7,07	
2.2 Produits parapharmaceutiques								
COMPRESSE GAZE 05X5		0020792679	12/03/24	7799976	15		3,00	
PSMT CICAPLAIE 5X7		0020792679	12/03/24	7799976	10		1,00	

T

=====					A charge	A charge	Supplément
					de la	du	(3)
					mutualité	patient (2)	
=====							
PSMT CICAPLAIE 10X8	0020792679	12/03/24	7799976	5		1,00	
BANDAGE TUBIGRIP J	0020819360	20/03/24	7799976	1		1,90	
COMPRESSE STERILE 90	0020819360	20/03/24	7799976	11		4,07	
BAND. TUB.EL. F (1M)	0020819360	20/03/24	7799976	1		1,30	
BAND. TUB.EL. G (1M)	0020819360	20/03/24	7799976	1		1,57	
BAND. FIXAT. 6CM(1M)	0020819360	20/03/24	7799976	2		0,96	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0020819360	20/03/24	7799976	2		5,36	
CUTICELL TULLE10CX7M	0020819360	20/03/24	7799976	1		14,10	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0020819360	20/03/24	7799976	2		3,40	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0020819360	20/03/24	7799976	2		0,76	
COMPRESSE STERILE 90	0020824233	21/03/24	7799976	6		2,22	
BAND. FIXAT. 6CM(1M)	0020824233	21/03/24	7799976	2		0,96	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0020824233	21/03/24	7799976	2		5,36	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0020824233	21/03/24	7799976	2		3,40	
VELPEAU 90GR 20CMX4M	0020824233	21/03/24	7799976	2		6,52	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0020824233	21/03/24	7799976	2		0,76	
COMPRESSE STERILE 90	0020828330	22/03/24	7799976	8		2,96	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0020828330	22/03/24	7799976	2		5,36	
VELPEAU 90GR 05CMX4M	0020828330	22/03/24	7799976	2		2,20	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0020828330	22/03/24	7799976	1		1,70	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0020828330	22/03/24	7799976	2		0,76	
PETIT PANSEMENT (3M)	0020830927	24/03/24	7799976	3		7,02	
BAND. TUB.EL. E (1M)	0020830927	24/03/24	7799976	1		1,12	
BAND. TUB.EL. F (1M)	0020830927	24/03/24	7799976	1		1,30	
BAND. TUB.EL. G (1M)	0020830927	24/03/24	7799976	1		1,57	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0020830927	24/03/24	7799976	1		2,68	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0020830927	24/03/24	7799976	1		1,70	
VELPEAU 90GR 20CMX4M	0020830927	24/03/24	7799976	1		3,26	
PSMT CICAPLAIE 5X7	0020830927	24/03/24	7799976	2		0,20	
POST OP 20X10 CICAPL	0020830927	24/03/24	7799976	1		0,45	

T

				A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
COMPRESSE STERILE 90	0020850367	29/03/24	7799976	3	1,11	
COMPRESSE GAZE 05X5	0020850367	29/03/24	7799976	2	0,40	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0020850367	29/03/24	7799976	1	2,68	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0020850367	29/03/24	7799976	1	0,38	
Sous-total 2 - Pharmacie				0,00	130,51	0,00
TOTAUX				109,58	136,51	0,00
TOTAL à payer par le patient						136,51
Solde à payer par le patient au compte :						136,51
BE74 7955 6816 9607 BIC : GKCCBEBB						
AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++624/4729/16821+++						

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
 Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
 Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
 Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

T

=====|

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée d'une indemnité forfaitaire, 14 jours après l'envoi d'une mise en demeure prenant la forme d'un premier rappel conformément à la loi du 04 mai 2023. Cette indemnité forfaitaire s'élèvera à 20 euros pour toute somme due inférieure ou égale à 150 euros, à 30 euros augmentés de 10% de la somme due sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros, à 65 euros augmentés de 5% de la somme due sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros. A compter de la notification du montant majoré de l'indemnité forfaitaire, des intérêts calculés au taux légal autorisé par la loi du 04 mai 2023 seront également appliqués sur le montant des factures restant à payer.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 15 jours à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 20 euros pour toute somme due inférieure ou égale à 150 euros, de 30 euros augmentés de 10% de la somme due sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros, de 65 euros augmentés de 5% de la somme due sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros. En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

1 3 6 , 5 1

RUZZU, PAULINE
DOMAINE DES ECUREUILS 34
5660 COUVIN

T

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI
AVENUE DU CENTENAIRE 73
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 4 / 4 7 2 9 / 1 6 8 2 1 + + +